

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) s'est réuni en session ordinaire le mercredi 19 septembre 2018 à Yaoundé en République du Cameroun, sous la présidence de **Monsieur Jean-Marie OGANDAGA**, Ministre de l'Economie, de la Prospective et de la Programmation du Développement de la République gabonaise, son Président en exercice.

Au plan mondial, le Comité Ministériel a noté un renforcement de la croissance économique à 3,9 % en 2018, contre 3,8 % en 2017.

Le Comité Ministériel a également pris connaissance de l'évolution récente de la conjoncture économique et financière des Etats membres ainsi que des perspectives macroéconomiques pour 2018 mises à jour par les services de la Banque Centrale et qui tablent sur : (i) une accélération des activités, avec un taux de croissance de 1,9 % (+ 4,7 % pour le secteur pétrolier et + 1,3 % pour le secteur non pétrolier), contre +0,2 % en 2017, (ii) une progression du niveau général des prix autour de 1,5 % en moyenne annuelle, contre 0,9 % en 2017, (iii) un accroissement de l'excédent du solde budgétaire, base engagements, dons compris, à 1,4 % du PIB, contre - 3,1 % du PIB en 2017, tandis que le déficit du compte courant se contracterait à - 1,8 % du PIB, contre - 4,3 % du PIB en 2017, en glissement annuel et (iv) un accroissement de la masse monétaire de 7,4 %, pour un taux de couverture extérieure de la monnaie qui s'établirait à 63,5 %.

Le Comité Ministériel a noté une amélioration de la situation des réserves de change due essentiellement aux mesures mises en œuvre par les Etats et la BEAC. Il a toutefois relevé la nécessité de maintenir les mesures visant à reconstituer les réserves de change.

Evoquant le fonctionnement du Secrétariat de Coordination et de Traitement de l'Information sur les Industries Extractives dans la CEMAC (SCTIIE-CEMAC), le Comité Ministériel a dissout le Secrétariat Permanent de cette instance mais a décidé du maintien, à titre consultatif, du Comité sous régional de suivi de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives.

Au cours de cette séance, le Comité Ministériel a examiné les conclusions de l'étude diligentée sur la gestion et le suivi de la dette publique dans la CEMAC.

Passant en revue les dossiers inscrits à l'ordre du jour des réunions d'automne 2018 de la Zone Franc et les préparatifs des Assemblées annuelles 2018 du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale, le Comité Ministériel a débattu des questions d'intérêt commun susceptibles d'être abordées lors des rencontres bilatérales ou des réunions dédiées à la CEMAC.

Enfin, au titre des Institutions communautaires, le Comité Ministériel a :

- Pour la Banque des Etats de l'Afrique Centrale, adopté le Règlement portant Code des marchés de la Banque Centrale et agréé un établissement de crédit comme Spécialiste en Valeur du Trésor auprès du Trésor d'un Etat membre ;
- Pour le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale, exhorté les Etats membres à améliorer leurs dispositifs de lutte contre le blanchiment des capitaux et à mettre en œuvre les recommandations issues des différents exercices de typologie ;

Commencé à 10h 50, la réunion du Conseil d'Administration de la BEAC a pris fin à 16 h 30.-

Le Président du Comité Ministériel,

Jean-Marie OGANDAGA

